

4. Rétrocession de parcelles Rue du Château

Le Maire rappelle que lors des constructions dans la Rue du Château, il a été demandé aux propriétaires de respecter un retrait de deux mètres au droit de la rue. Toutefois, le bornage n'a pas été effectué sur toutes les parcelles. La commission a pris connaissance de la liste des parcelles bornées qui pourraient être achetées par la commune à l'euro symbolique, certaines parcelles se trouvant le long du domaine public à l'entrée de la rue, et d'autres le long du chemin appartenant à l'Association Foncière, et charge le conseil municipal de décider de l'opportunité de cette acquisition.

5. Divers

La commission est informée que suite à la demande de l'agent forestier, la commune a donné son accord pour céder 15 perches de frêne de la parcelle 5 pour les scouts et guides de France d'Erstein.

2° REFECTIION DU SOL DU CLUB-HOUSE – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Suite au problème d'humidité survenu suite à la pose du revêtement de sol au Club-House, le Maire fait part au conseil du devis renégocié avec la Sté STTS pour des travaux supplémentaires, consistant à poser un enduit de lissage et une barrière étanche pour un montant de 7 800 € TTC. La commune se chargerait au préalable de déposer le revêtement récemment posé, et d'enlever l'ancien parquet existant. Les travaux pourraient avoir lieu mi-septembre.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de ne pas donner l'accord sur ces travaux supplémentaires
- de demander l'assistance de Groupama au titre de la protection juridique

3° DECISION MODIFICATIVE

Le point a été ajourné.

4° CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{EME} CLASSE NON TITULAIRE POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Maire fait part d'une candidature pour un emploi saisonnier pour cet été. Afin de seconder l'employé communal et la surcharge d'activité au cours de la période d'arrosage, il propose de créer un poste pour accroissement saisonnier d'activité.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321.

Les attributions consisteront à l'arrosage et l'entretien des espaces verts et massifs floraux, et divers petits travaux de bricolage.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin saisonnier.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de créer un emploi d'adjoint technique 2^{eme} classe non titulaire pour un accroissement saisonnier d'activité du 1^{er} août 2015 au 31 août 2015 inclus.

5° DIVERS

1. Le Maire informe le conseil que le Contrat de Territoire prendra fin au 31 décembre 2016, et qu'un abattement de 20 % a été décidé sur les subventions allouées, ce qui porte le montant de la subvention à 40 000 € pour la commune, à répartir sur les trois projets déjà inscrits, en sachant que le projet de rénovation extérieure de l'école primaire ne répond pas aux critères d'intervention, les travaux relevant de l'entretien courant au regard du Conseil Départemental.

2. Le Maire informe que le transport scolaire du RPI continuera à être assuré par Kristinatours pour l'année scolaire 2015-2016 aux tarifs identiques à l'année précédente.

3. Le Maire présente le permis pour la démolition du pigeonnier de Mme LEIBEL.

4. Le Maire informe que dans le cadre du plan canicule, un registre est en place en mairie, permettant aux personnes vulnérables, isolées, âgées et handicapées d'être inscrites et de bénéficier ainsi d'une attention particulière en cas de déclenchement d'une alerte météorologique liée à la canicule. La Poste propose également une visite de prévention par les facteurs pour les personnes inscrites. Le Maire attire l'attention et la vigilance des conseillers municipaux pour identifier et apporter de l'aide aux éventuelles personnes fragiles de la commune. Un article sera inséré dans le Mairie Info.

5. Le Maire fait part des remerciements de la Prévention Routière pour la subvention versée.

6. Dans le cadre du projet de rétrocession de la Rue du Lin par l'Association Foncière au profit de la Commune, le Maire informe que le géomètre Simler a été mandaté pour la division parcellaire du chemin d'exploitation et l'inscription au Cadastre et Livre Foncier, pour un coût de 909,60 € TTC.

7. Un devis a été demandé à la Sté STM pour la réfection de l'enrobé à l'angle de la Rue du Château et la Rue de Matzenheim. Il s'avère toutefois que la parcelle n'appartient pas à la commune, et que par conséquent il ne sera pas possible d'engager de travaux sur une parcelle privée.

8. Le Maire fait part de la documentation reçue pour des jeux extérieurs pour enfants, et propose d'étudier la possibilité d'installer une balançoire dans la cour de l'école maternelle.

9. M. GOUSSELOT rappelle que le jury pour le concours local des maisons fleuries fera sa tournée vendredi 17 juillet, et propose de passer dans les différentes rues avec la commission pour faire une présélection. La date a été fixée au vendredi 10 juillet à 16 H 30.

10. Le Maire propose aux conseillers de réfléchir à une animation pour le repas des seniors qui aura lieu le 17 janvier 2016.

11. Le Maire rappelle que le contrat de bail du logement de l'école primaire prendra fin au 30 avril 2016. Afin de pouvoir engager des travaux de rénovation dans le logement, le conseil décide de ne pas reconduire le contrat et en informera les locataires dans les délais impartis.

12. Le Maire fait part de la réunion du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer qui souhaite prendre la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). M. FRITSCH Florian informe que le SDEA est également intéressé par cette compétence.

13. M. FRITSCH Florian rappelle que la Rue du Château est une voie privée, et fait part des nuisances occasionnées quotidiennement, notamment la poussière soulevée par le passage de nombreux véhicules qui empruntent la voie sans y être autorisés, et à des vitesses excessives.

14. M. FRITSCH Florian informe que lors de la réunion avec le SDEA, a été évoquée la mise en place de l'objectif Zéro Pesticide dans l'ensemble des espaces publics qui se traduira pas une interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités locales à court terme.

15. M. SIBEAUD informe le conseil que lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes pour le site internet, quatre candidats ont été retenus pour les auditions qui auront lieu en septembre.

16. Mme FOESSEL fait part au conseil du problème de stationnement gênant des poids-lourds dans la Rue Principale qui risque d'entraîner également des dégradations et affaissements des trottoirs. Une information sera faite dans le Mairie Info.

17. Suite à l'enlèvement des balisettes détériorées devant l'école primaire, il est proposé de les remplacer si cela existe par des balisettes autorelevables qui se repositionnent en cas de choc.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 heures.